

## **Le sous-préfet de Lodève et Hurlevent suite**

Alors pourquoi dans un premier temps a-t-il laissé entendre qu'il nous entendrait ? Telle n'était pas son intention puisque :

« Enfin, pour répondre à votre dernière question, je vous confirme que le dossier des Avant-Monts est toujours en instruction à la DRIRE, et que votre opposition négative dans tous les sens du terme ne facilite pas la réalisation d'un équipement qui s'inscrit pourtant dans les priorités retenues par le Grenelle de l'Environnement. »

On peut se demander de quoi nous nous plaignons, voyons ! 150 maisons à moins d'un kilomètre et plus de 250 lieux d'accueil et d'hébergement qui subissent les nuisances et les effets négatifs sur la fréquentation touristique, cela n'est rien ?

A quoi sert un préfet s'il n'est pas vigilant sur la préservation du patrimoine, de l'environnement et de la qualité de vie des citoyens ? On peut se le demander. Est-il au service exclusif des élus ?

## **Les 7 péchés capitaux de l'éolien industriel**

La prolifération des éoliennes sert-elle l'écologie ou le capitalisme vert ?

Yves Verilhac - 30 juin 2009

Les promoteurs de l'éolien industriel se sont assis sur un nombre important de principes de base enseignés par l'écologie, sans doute dans l'espoir d'un changement du contexte énergétique. Mais faute d'avoir su encadrer cette volonté politique au niveau local, le pari est déjà perdu quelques années seulement après avoir nationalement « dopé » ce secteur industriel.

### **Retour sur les sept péchés capitaux d'éole.**

#### **Mitage**

Dans de nombreuses communes françaises, il est difficile voire impossible de construire une simple maison. Les règles sur les paysages sont heureusement venues contraindre la construction : ici c'est la loi Montagne qui oblige à construire dans la continuité des hameaux et bourgs existants, là la loi Littoral, partout les règles d'urbanisme veillent au respect des « greffes » entre le nouveau et l'ancien pré existant. Ces règles louables ont des incidences fortes : ainsi il n'est pas rare de manquer de logements dans le Massif Central à cause de contraintes paysagères. Des industries, et donc des emplois locaux (contrairement aux éoliennes) ne peuvent pas s'implanter. Les permis de construire des éoliennes industrielles s'affranchissent quant à eux de ces principes de base. La « beauté » de ces machines est un argument subjectif. Car on pourrait tout aussi légitimement vanter la beauté d'usines et de logements. Sur ce prétexte faut-il mettre à bas ces lois qui ont construit les magnifiques paysages français ? Est-ce que l'urgence sociale ne vaut pas celle de l'écologie ?

#### **Saucissonnage**

Aucun aménageur ne peut « saucissonner » ses projets pour les faire accepter par petits bouts sans se retrouver poursuivi devant le Tribunal administratif. Sauf pour les promoteurs d'éoliennes ! Aucune planification territoriale n'est venue encadrer la multiplication des machines. Non seulement les projets sont étudiés au coup par coup sans savoir si d'autres implantations auront lieu ou non juste à côté, parce que portés par un autre opérateur privé ou sur une autre commune, mais il est courant que des parcs initiaux « vendus » pour quelques machines à la population, fassent « des petits » quelques années plus tard. Des zones de développement éolien sont approuvées par des collectivités locales sans connaître le nombre de machines à terme. Vous êtes d'accord pour 10 éoliennes ? Demain vous en aurez 50, ou plus... sans pouvoir y redire. Les Régions qui s'étaient vues après coup confier la responsabilité de schémas ont la plupart du temps préféré décliner.

#### **Gaspillage**

Les environnementalistes dénoncent à juste titre, la concentration et le gaspillage, mais pas pour l'éolien industriel ! Transporter très peu d'énergie aléatoire (rentabilité moyenne de 30% du temps) et non modulable sur de longues distances n'est pas rentable. Au lieu de développer les énergies renouvelables au niveau de l'habitat individuel préalablement isolé, ce qui rendrait les citoyens plus autonomes... l'éolien renoue avec la concentration. Mono tourisme, mono agriculture, mono énergie... avec toutes les pertes en ligne

induites. Cette énergie là serait parait-il « délocalisée » parce que située au plus près des habitants d'une commune.

C'est juste oublier que l'énergie ainsi produite part dans le réseau national voir international sans possibilité d'utilisation locale. Les éoliennes industrielles permettent de se donner bonne conscience sans changer un système centralisé et peu économe. Ainsi la seule augmentation de la consommation française entre 2007 et 2008, soit 5,8 TWh, nécessiterait d'ériger 1400 nouvelles machines. Et en 10 ans 14.000 machines en plus uniquement pour suivre l'augmentation exponentielle ? L'implantation de centaines de machines depuis cinq ans n'a en rien fait décroître la consommation française. Au contraire c'est un alibi pour continuer en pensant que « la technique y pourvoira ».

#### **Not in my back-yard**

Le « Nimby », pas dans mon jardin (not in my back-yard) est dénoncé à juste titre par les tenants de l'environnement. Certains s'en servent même pour discréditer les motivations des opposants aux éoliennes. Mais par une sorte de force centripète, les parcs éoliens sont rarement visibles par les communes qui portent les projets et bénéficient de la taxe professionnelle. Les implantations sont souvent excentrées, visibles depuis les communes qui n'appartiennent pas à la même intercommunalité et ne profitent pas des retombées financières.

#### **Mauvaise gouvernance**

Est-ce parce que le secteur est soumis à forte concurrence entre opérateurs eux-mêmes, ou pour éviter la structuration d'oppositions locales, toujours est-il qu'il n'est pas rare que des habitants découvrent les projets au dernier moment, dans le journal ou lors de l'enquête publique. Pas rare non plus que les mâts des éoliennes soient implantés sur les propriétés de certains élus ayant eux-mêmes à se prononcer sur l'opportunité des projets. La concertation, les plaquettes en couleur, l'organisation de voyages sur d'autres parcs éoliens sont le plus souvent financées par les promoteurs eux-mêmes.

#### **Nationalisation de l'investissement, privatisation des profits**

En décidant de doper l'énergie éolienne en subventionnant le rachat de l'électricité ainsi produite au dessus du prix du marché, le gouvernement a sollicité le porte monnaie de tous les consommateurs. Ces derniers, en payant leur facture d'électricité, financent les entreprises privées, souvent des multinationales qui, grâce à cet « impôt » bénéficient d'un retour sur investissement très court : entre 5 et 7 ans sachant qu'une machine revient en moyenne à 1M€. Sans garantie que ces bénéficiaires soient réinvestis pour l'environnement, loin s'en faut. Cette incitation fiscale explique pour une grande part la frénésie qui s'est emparée des aménageurs.

#### **Absence de principe de précaution**

Pourtant règle d'or en écologie, le principe de précaution, n'est pas appliqué pour le développement industriel de l'éolien. L'urgence de la réduction des gaz à effet de serre sert de prétexte à la précipitation. Démontrer préalablement la rentabilité de ce développement avant de bouleverser les paysages ? A quoi bon. Vérifier l'impact sur la faune avant de couvrir le territoire national et pourquoi donc ? Un taux de mortalité moyen de 33 oiseaux par machine et par an a été constaté sur des axes migratoires importants (Toronto renewable energy cooperative 2000). Mais certaines associations, dites naturalistes, réalisent les études préalables pour les promoteurs ! Caution n'est pas précaution...

### **Et le Président de la République vient d'annoncer la construction d'une voire deux nouvelles centrales nucléaires. Encore un pari perdu !**

Alors, prenons le temps de la réflexion avant de chambouler les campagnes françaises par des champs d'éoliennes aujourd'hui, et de panneaux photovoltaïques demain. La réforme de la taxe professionnelle saura mettre un frein à cet engouement « vert ». Les communes qui ont su préserver leurs patrimoines paysagers pourraient bien se retrouver gagnantes.

**L'auteur :** Yves Verilhac a été le premier directeur du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Il est ornithologue depuis 1970 et initiateur de la demande de moratoire à l'installation des éoliennes en Ardèche déjà signé par des personnalités comme Pierre Rabhi ou Gilles Clément : <http://moratoire-eolien.fr>